



INSCRIPTION COURS PUBLICS

SEMESTRE 2 - 2019-2020

INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

NOM/Prénom :

Pour les mineurs, nom du responsable de famille (si différent) :

Date de naissance :

Pour les ateliers d'initiation, niveau scolaire :

Adresse:

E-mail (en majuscules) :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

COURS SOUHAITÉ(S) :

Histoire de l'art (lundi) - tarifs 1

Photographie argentique noir et blanc (lundi) - tarifs 1

Infographie 2D (mardi) - tarifs 1

Atelier d'initiation (mercredi 14h-16h : 6^e et 5^e)
- tarifs enfants

Initiation à la gravure - niveau débutant
(jeudi) - tarifs 1

Modelage céramique (jeudi) - tarifs 2

Peinture acrylique (lundi) - tarifs 3

Atelier gravure - niveau avancé (lundi) - tarifs 1

Roman graphique (mardi) - tarifs 1

Infographie 3D (mercredi) - tarifs 1

Perspective (jeudi) - tarifs 1

J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires des cours publics de l'ESAD TALM - Le Mans et m'engage à me conformer à ses obligations.

J'accepte de recevoir les informations liées aux ateliers de pratiques amateurs par mail

J'accepte de recevoir la newsletter de l'École supérieure d'art et de design TALM

à _____, le

Signature

DOCUMENTS À FOURNIR AU DOSSIER :

Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse, pour l'envoi du reçu (si inscription par courrier)

Une photo d'identité (pour les nouveaux inscrits)

Justificatif de domicile (pour les habitants de Le Mans Métropole)

Pour les ateliers d'initiation, une attestation CAF récente indiquant le quotient familial. En cas d'absence de justificatif, le tarif CAF maximum sera appliqué.

Pour les cours du soir, un justificatif pour bénéficier du tarif réduit : étudiants résidant au Mans (carte étudiante + justificatif de domicile), les demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans, les personnes bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique), du FSV (Fonds de solidarité vieillesse) et de l'AAH (Allocation adulte handicapé).

Autorisation parentale complétée et signée (pour les mineurs) ou autorisation de droit à l'image (pour les majeurs).

Le règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de la DDFIP

Partie réservée à l'administration : QF Tarif.....Règlement : Chèque/Espèces

Numéro de quittance :



AUTORISATIONS POUR MINEURS

SEMESTRE 2 - 2019-2020

Je (nous), soussigné.e(s) (Nom et Prénom de la (des) personne(s) responsable(s),

.....
Demeurant à

.....
.....

Responsable(s) de l'enfant

N° de téléphone(s) contact dans la journée :

N° de téléphone(s) en cas d'urgence :

autorise(ons) le personnel de l'École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans à faire appel aux services médicaux d'urgence. Dans le cas contraire, je (nous) demande(ons) qu'il soit fait appel au docteur (nom, téléphone, adresse) :

autorise(ons) mon (notre) enfant à apparaître sur les photographies et (ou) vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour des ateliers d'initiation. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'ESAD TALM-Le Mans. Je (nous) reconnais(sons) donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel que mon (notre) enfant pourra trouver dans cette activité et atteste mon (notre) intérêt à en voir la trace.

n'autorise(ons) pas mon (notre) enfant à apparaître sur les photographies et (ou) vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour des ateliers d'initiation.

autorise(ons) mon (notre) enfant à participer aux sorties à l'extérieur de l'école dans le cadre de l'atelier d'initiation ou cours du soir auquel il est inscrit.

Fait à Le

Signature de la (ou des) personne(s) responsable(s)
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

INFORMATIONS PRATIQUES

2019-2020

INSCRIPTIONS

Sur place, à partir du lundi 16 décembre de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 ou par courrier, avec l'ensemble des pièces à fournir, règlement compris.

Pièces à fournir:

- les formulaires d'inscription et d'autorisation de droit à l'image à retirer au secrétariat ou à télécharger sur le site internet.
- une enveloppe libellée à votre adresse, en cas d'inscription par courrier.
- le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la DDFIP.
- pour les nouveaux inscrits une photo d'identité.
- pour les habitants de Le Mans Métropole un justificatif de domicile.
- pour les ateliers d'initiation, une attestation de la CAF, mentionnant le quotient familial.
- pour les cours du soir, un justificatif en cas de tarif réduit*.

Les inscriptions au second semestre sont conditionnées par le nombre de places restées vacantes.

Au moment de l'inscription, une liste de matériel à se procurer vous sera fournie.

Pour les cours de photographie argentique noir et blanc, de gravure et de roman graphique, vous pourrez acheter vos consommables à des tarifs préférentiels auprès du secrétariat de l'école. Celui-ci vous vendra une Carte Magasin d'une valeur de 5 €, 10 € ou 20 €, avec laquelle vous pourrez acheter selon vos besoins et vos pratiques (pellicule, papier, terre, etc.) auprès de vos professeurs.

AGENDA

Reprise des cours :

Tous les cours reprendront la semaine du 6 janvier 2020.

Cours du soir

Pas de cours :

- du 28 octobre au 3 novembre 2019 ;
- du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020 ;
- du 24 février au 1^{er} mars 2020 ;
- du 20 avril au 26 avril 2020.

Atelier d'initiation

À noter : pas de cours pendant les vacances scolaires.

REGLEMENT

- Par chèque libelle à l'ordre de la DDFIP.
- En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).
- E.pass jeunes Région Pays de la Loire.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

À partir du 1^{er} janvier 2020, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

TARIFS COURS ENFANTS

SEMESTRE 2 - 2019-2020

Une réduction de 10 % sera appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

Tarifs pour les cours hebdomadaires :

/// Atelier d'initiation - 15 ans	
Le Mans et Métropole	
Quotient CAF**	Année scolaire
De 0 à 600	53 €
De 601 à 700	62 €
De 701 à 1000	78 €
De 1001 à 1300	95 €
De 1301 à 1600	107 €
De 1601 à 2000	118 €
Plus de 2000	128 €
Hors Le Mans Métropole	
Tarif unique	166 €

Attestation CAF** : Le montant du quotient familial est à demander par la famille à la CAF (Caisse des Allocations Familiales).
En cas d'absence de justificatif, le tarif «supérieur à 2000» sera appliqué.